

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

OBJET :

**REMPLACEMENT
PERSONNEL
COMMUNAL**

ANNEE 2023

Le nombre de
conseillers
municipaux en service
est de :

19

CONVOCAION C.M.
EN DATE DU :

08/12/2022

AFFICHAGE EN
DATE DU :

08/12/2022

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

16/12/2022

PAR PUBLICATION
LE :

16/12/2022

N° 2022/45

COMMUNE DE PALAJA (11570)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de PALAJA se sont réunis en mairie, en session ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée à leur domicile par Monsieur le Maire, Thierry LECINA.

Présents : M.M. LECINA, CITERNE, DUVAL, ESCAX, FILLAQUIER, GACHET, HECK, LECLAIR, MIGUEL, MOUCHET, ROUSSEAU, SCHNEIDER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent Excusé : Mr CLARES

Procurations : Mme BLANQUER à Mme CITERNE, Mme BOURBON à Mr SCHNEIDER, Mr CADENEL à Mme MIGUEL, Mme ETHEVE à Mme LECLAIR, Mr PIVA à Mme MOUCHET, Mme TAFFOREAU à Mr LECINA.

Secrétaire de Séance : Mr FILLAQUIER Frédéric

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir le remplacement du personnel communal lors des congés annuels, des congés maladie et mises en disponibilité.

Conformément au 4^{ème} alinéa de l'article 4 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et pour les besoins du service, il demande au conseil municipal l'autorisation de recruter du personnel pour ces besoins-là.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

VOTES : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- Autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement des divers remplaçants,
- Précise que ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 367,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 64 du budget primitif M57 -2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits,

Pour copie conforme,

**Le Maire,
Thierry LECINA**

Date du jour de signature par Mr le Maire : 16/12/2022

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 011-211102728-20221214-DEL2022_45-DE

